

Le Parlement des écrivaines francophones et son anthologie : discours et positionnements

 alternative **francophone**
pour une francophonie en mode mineur

<https://doi.org/10.29173/af29476>



Marie-Rose Abomo-Maurin

Vmarierose.abomomaurein@gmail.com

Parlement des écrivaines francophones/ Université Yaoundé 1, Cameroun

Résumé. *Le Parlement des écrivaines francophones naît en 2018 à Orléans sous l'impulsion de l'écrivaine tunisienne Fawzia Zouari. L'initiative est aussitôt soutenue par la Mairie d'Orléans et l'Organisation internationale de la Francophonie. Se référant à la notion d'archipel léguée par Édouard Glissant, le Parlement réunit environ cent trente membres venues des cinq continents et représentant vingt-quatre nationalités. Ces femmes ont décidé prendre leur place dans le monde. Si elles ne sont pas toutes des écrivaines professionnelles, elles savent cependant ce qu'elles ont à dire. Leur combat en faveur des femmes, surtout celles qui n'ont pas droit à la parole, fait d'elles cette Voix qui mérite d'être écoutée et entendue. La langue française qu'elles choisissent comme le principal moyen d'atteindre le monde se répercute par cette Voix qui résonne avec force et intelligence dans son anthologie, Voix d'écrivaines francophones, objet de la présente réflexion.*

Mots clés : Parlement des écrivains; écrivaines; francophonie; langue française

Abstract. *The Parliament of Francophone Women Writers was born in 2018 in Orleans under the impetus of Tunisian writer Fawzia Zouari. The initiative is immediately supported by the Orleans City Council and the International Organization of La Francophonie. Referring to the notion of archipelago bequeathed by Édouard Glissant, the Parliament brings together approximately one hundred and thirty members from five continents and representing twenty-four nationalities. These women have decided to take their place in the world. If they are not all professional writers, they know what they have to say. Their fight in favor of women, especially those who do not have the right to speak, makes them a Voice that deserves to be heard. The French language, which they choose as the principal means of reaching the world, is echoed by this Voice, which resonates with strength and intelligence in her anthology, Voix d'écrivaines francophones, the subject of this reflection.*

Keywords: Parliament of writers; female writers; francophonie; French language

Du 26 au 28 septembre 2018, quatre-vingts écrivaines francophones issues des quatre coins du monde se réunissent à Orléans, à l'initiative de l'écrivaine tunisienne Fawzia Zouari, soutenue par la Municipalité d'Orléans et l'Organisation internationale de la francophonie. Pour elles, la nécessité de prendre une place dans le monde, en tant que femmes et femmes qui écrivent, s'impose. De cette rencontre naît le Parlement des écrivaines francophones (PEF)¹. Les écrivaines signent et publient le Manifeste du Parlement le 28 septembre 2018. Leur devise, « Liberté, égalité, féminité », dicte d'emblée l'orientation qu'elles entendent donner à leur démarche. Ces parlementaires choisissent le français comme la langue qui doit permettre de parler d'une seule voix. Par ailleurs, elles définissent leur positionnement dans le monde : « Parce que nous sommes souvent questionnées et que nous n'arrivons pas à répondre, parce que d'autres parlent à notre place, parce que nous avons envie d'être écoutées, sur nous-mêmes, sur notre propre sort, sur le monde où nous vivons et qui n'est pas tendre avec nous »² (*Voix d'écrivaines* 185).

La lutte à mener pour les violences faites aux femmes et la sororité à cultiver trouvent leur légitimité dans une écriture individuelle certes. Mais ces thèmes portent haut leur cause dans l'anthologie, *Voix d'écrivaines francophones*, où elles réunissent leur voix. Si le premier tome paraît en 2019, le second volume, *Nouvelles voix d'écrivaines francophones*, voit le jour pendant l'été 2021. Le troisième est en route, car le nombre de ses membres ne cesse d'augmenter.

Ainsi, quoique récemment arrivée dans l'univers des Anthologies, celle des écrivaines francophones se veut le reflet de l'expression des femmes qui tiennent à déclarer au monde leurs origines, leurs parcours et leur passion. La plupart ne sont pas des écrivaines professionnelles et viennent de domaines d'activités divers. Aussi peut-on se demander quels discours et quels positionnements inscrivent-elles dans *Voix d'écrivaines francophones* et *Nouvelles voix d'écrivaines francophones*³. En quoi cette anthologie, *Voix d'écrivaines francophones*, constitue-t-elle l'organe essentiel du Parlement et comment dessine-t-elle la carte d'identité du Parlement et de ses parlementaires ? Enfin, quelles informations livre-t-elle ?

VOIX D'ÉCRIVAINES FRANCOPHONES : UNE ANTHOLOGIE DU PARLEMENT

Toute tentative de définition des sources et conditions, présidant à la naissance de l'anthologie *Voix d'écrivaines francophones*, mène à la fondation du Parlement lui-même. Cette première étape de son histoire dévoile l'engouement et les soutiens dont il a bénéficié. Par ailleurs, l'imaginaire de l'archipel qui sert d'assise à cette fondation justifie le besoin de faire éclore une anthologie exposant le vécu, les rêves, les cultures et les couleurs du monde. En outre, la notion de « Voix », intimement liée au PEF, mérite qu'on s'y attarde. Elle évoque particulièrement la région Centre Val de Loire. Or, ladite région représente le berceau de la langue française que revendiquent les écrivaines dans leur Manifeste.

¹Acronyme qui remplacera « Parlement des écrivaines francophones ».

² Le manifeste, publié à l'issue de la première rencontre des écrivaines francophones à Orléans, a été ajouté à la fin du premier volume de *Voix d'écrivaines francophones* dont l'auteur collectif est le PEF.

³ Nous nous contenterons de *Voix d'écrivaines francophones* pour désigner les deux volumes

DE LA DIVERSITÉ DES ORIGINES : LES SIGNATAIRES DE *VOIX D'ÉCRIVAINES FRANCOPHONES*

L’anthologie du PEF évoque en effet cet esprit de l’archipel hérité d’Édouard Glissant. Elle réunit et recense la production littéraire des francophones du monde et l’institution qui compte actuellement plus d’une centaine de « membres issues »⁴ de vingt-deux nationalités en est le reflet. Si elles ne sont pas toutes issues d’anciennes colonies françaises, elles souscrivent à la charte qui rappelle le recours au français. En somme, naître dans un pays, dans un continent, suppose de nombreuses autres appartенноances, à l’intérieur de ces mêmes espaces⁵. Ainsi, l’anthologie *Voix d’écrivaines francophones*, Tome 1 et Tome 2, se compose-t-elle d’œuvres de soixante-deux écrivaines, qui affichent la continuité du projet inscrit dans le Manifeste.

À l’instar de la première anthologie, ce deuxième volume s’adresse au grand public comme aux spécialistes et aux institutions scolaires et universitaires. Il se veut un outil de connaissance et de rencontre avec de nouvelles plumes du PEF à travers de brèves notices biographiques et des extraits publiés ou en cours de publication. Ces derniers ouvrent sur une sensibilité spécifique. Celles de romancières, poètes ou dramaturges qui, à leur façon, dévoilent leur propre univers, déterrent les non-dits et les mystères, dénoncent les dérives politiques, sociales ou religieuses et offrent à travers leurs écrits une vision qui infléchit les regards, détourne les poncifs, déconstruit les légendes et les mythes édifiés par l’homme (Abomo-Maurin 7-8).

La nouveauté de cette démarche vise à réunir les femmes qui écrivent dans un projet collectif. Elle réside également dans le désir de concevoir un espace plus large qu’un pays, plus vaste qu’un continent, qui marquerait les origines des écrivaines et travaillerait à la construction d’un centre commun. Leurs priorités diffèrent de celles d’autres associations de femmes écrivaines. La parlementaire ne s’inscrit pas dans les activités d’une association de son pays. Ce qui importe, c’est ce singulier vivre-ensemble à travers le partage de destins et de desseins, d’espaces d’origine et de la passion de l’écriture. « Écrire est notre passion, notre métier, mais cela ne peut être le lieu de nos solitudes, de notre enfermement. Écrire est une demeure dont nous ouvrons les fenêtres sur la planète entière. Nous voulons sortir de la nuit de Shéhérazade pour nous affirmer à la lumière du jour » (*Voix d’écrivaines* 185), précise le manifeste du PEF.

La volonté de réunir les femmes qui écrivent dans un nouveau concept porté par la Francophonie et la sororité se décrète comme une avancée dans le domaine des anthologies. Un tel ralliement n’est pas une nouveauté en somme. Cependant, le désir de rassembler les Francophones d’origines diverses participe de la construction d’une autre approche littéraire, vue cette fois à travers l’écriture féminine. L’anthologie

⁴ Étant donné que la féminisation des statuts, des métiers ou autres, concernant les femmes, représente l'une des revendications des écrivaines francophones, il me semble de bon aloi qu'on commence à l'appliquer ici.

⁵ - Un village, un clan et un groupe ethnique dont l’histoire et les mœurs lui ont été inculquées ; un canton, une région avec son environnement naturel, ses saisons ; un pays, un continent... des strates de cultures qui se superposent et qu’on essaie de maîtriser.

- Une langue, une religion, importée, traditionnelle ou les deux, avec leurs rites qu’il faut peut-être assumer.
- des études, dans une langue qui n’est pas forcément celle de ses origines, mais où ? Dans quel domaine ? Quelle profession ? Quel statut matrimonial ? Lieu de résidence ?

Voix d'écrivaines francophones ouvre ainsi les portes de l'universalité afin de s'instaurer en un lieu de débat. Les femmes peuvent se retrouver autour d'une plate-forme qui leur est désormais dédiée.

UN PROJET COMMUN : « PARLER ENSEMBLE, D'UNE SEULE VOIX ET DANS LA MÊME LANGUE »

Avec la création du Parlement des écrivains francophones naît aussitôt l'idée d'un projet commun. D'abord, dessein humain à travers une rencontre de femmes qui ont besoin de se rencontrer et d'établir des liens de proximité solides, ce ralliement a pour objet la production littéraire à travers un choix d'écriture et une vision du monde. Face à un tel besoin d'échanges et de partages, l'idée d'une anthologie du PEF s'impose comme la concrétisation d'un regard et d'un vouloir-être ensemble. La préface de Youma Fall trouvait déjà au PEF tous les principes de sa légitimation.

Lorsque Fawzia Zouari est venue me parler de son projet de créer un Parlement des écrivaines francophones, je n'ai pas hésité un instant à l'y encourager. Plus encore, je m'engageais à y associer l'Organisation internationale de la Francophonie et plus particulièrement la direction de la langue française, culture et diversité que j'ai en charge. J'avais là tous les arguments qui comportent l'esprit et l'action de l'OIF : la langue française, la littérature, le combat des femmes, la diversité. La plate-forme est inédite, en effet. Elle réunit un panel d'écrivaines venues de toute la zone francophone et représentant un échantillon de ses plus belles plumes. Quelles que soient leur langue ou leur culture d'origine, ces auteures⁶ ont en commun d'être femmes d'abord, de choisir ensuite le français comme véhicule d'écriture (Fall 7).

Le PEF se conçoit comme un lieu de rapprochement des femmes pour bâtir un univers différent, dont *Voix d'écrivaines francophones* porte la semence. Dès le premier paragraphe du Manifeste, les parlementaires tracent le chemin qui sera le leur.

Nous, écrivaines francophones, réunies ce 28 septembre à Orléans pour notre première session parlementaire, avons décidé de parler ensemble, d'une seule voix et dans la même langue. Parce que nous sommes souvent questionnées et que nous narrivons pas à répondre, parce que d'autres parlent à notre place, parce que nous avons envie d'être écoutées, sur nous-mêmes, sur notre propre sort, sur le monde où nous vivons et qui n'est pas si tendre avec nous. Nous voulons sortir du silence, et puisque nous disposons du pouvoir des mots, nous nous osons cette parole collective et ce droit de regard sur une histoire qui continue de se faire sans nous. (185)

Le chemin que planifient les femmes francophones, dont les extraits de textes alimentent les deux volumes de l'anthologie, conduit à la parole retrouvée. Il exalte le pouvoir des mots, des mots du féminin, des mots au féminin. Le désir d'un projet commun, celui de « parler ensemble, d'une seule voix et dans la même langue », coïncide pour la première fois avec la volonté des femmes de construire un espace qui soit le leur, singulier par sa forme, exceptionnel par le partage, universel par la sororité. D'abord littéraire, il s'ouvre également à des activités et des tribunes diverses. *Voix d'écrivaines francophones* se présente également comme une stratégie d'accréditation du PEF. « Parler ensemble » retentit de son absence de dissonance. De même, « parler d'une seule voix » revient à abolir une certaine errance, un désordre patent dans les actions à mener. Enfin, « parler dans la même langue » assure une compréhension réciproque du monde. Une telle démarche commune garantit au message à livrer au monde sa singularité et son authenticité. En effet, l'unité requise propulse vers la réussite des combats à mener.

⁶ Nous respectons dans les citations l'écriture d'« auteure ».

Les parlementaires apparaissent comme ces maillons solides et efficaces qui doivent relayer la parole de celles qui ne peuvent pas s'exprimer en toute liberté. À l'instar du poète martiniquais, elles incarnent « la bouche des malheurs qui n'ont point de bouche » (Césaire 22) et leur lien au monde. Nombreux sont les extraits de *Voix d'écrivaines francophones* qui retracent des vies de femmes, qui évoquent ces personnes qui ne peuvent pas parler et qui ont besoin qu'on relaie leur voix. Ainsi, le projet PEF met en évidence les trois piliers nécessaires de la construction d'un nouveau continent dédié aux écrivaines. Espace utopique certes, mais où se réunissent ces femmes issues des vingt-quatre nationalités, cette assemblée féminine se dote non seulement de ce territoire virtuel où les écrivaines parlent et se parlent, librement, mais également de l'espace réel du papier, des lieux de rencontre et d'activités. Dans ces différentes aires qu'elles occupent, se lisent des vies de femmes du monde entier, leurs défis, leurs combats et leurs succès.

SYMBOLISME DE LA VOIX ET CONCEPTION DE LA LANGUE

La voix et la langue apparaissent dans l'esprit de *Voix d'écrivaines francophones* non seulement comme des outils d'expression, mais également comme des éléments vitaux pour la libération de la femme. Si le PEF réunit des « 'membres' » venues des lieux de naissance éclatés à travers la planète autour d'une plate-forme afin que se libère et se communique la parole, la voix et la langue s'y appréhendent dès lors comme des outils facilitateurs de leur communion. Évoquer la « voix » sous-entend non seulement rendre sensible une manifestation du désir de s'exprimer, mais cette évocation porte également l'effet de ce verbe premier sorti du chaos initial. Si la voix confère aux premiers sons d'un enfant à sa naissance une puissance vitale, elle se dévoile aussi comme l'attribut des femmes et des hommes de lettres. Elle attire, elle séduit, elle se livre de quelque manière à l'incantation. Émanation de la parole directe, la voix s'inscrit d'emblée comme système dialogique réel, ou symbolique, dans le rapport direct avec une ou plusieurs personnes présentes, susceptibles d'être des interlocuteurs. Rien de très surprenant dès lors que l'anthologie du PEF hérite de l'appellation « Voix d'écrivaines francophones ». Du moment où elle reste un lien indéfectible au monde, elle s'institue aussi comme une attache inamovible entre les êtres humains. *Voix d'écrivaines francophones* répercute ainsi au monde les voix des femmes qui écrivent ou qui portent les doléances des autres.

Cependant, on ne peut pas parler de « Voix » sans évoquer deux références essentielles de l'histoire du Parlement des écrivaines francophones qui donnent à ce terme une signification particulière. Tout d'abord, l'idée du Parlement a germé pendant la première rencontre des « Voix d'Orléans » les 20 et 21 mai 2016. Or, la ville elle-même, siège de l'Association du PEF, est le lieu où se révèle Jeanne d'Arc. Guidées par des voix pour défendre son pays, la France, ces mêmes voix la conduiront au bûcher à Rouen le 30 mai 1431. La force de la symbolique marque et encourage : Jeanne d'Arc est non seulement une femme, mais également une combattante qui offre sa vie pour sauver sa patrie. Une telle ascendance et son modèle de représentativité confèrent au PEF, et à son anthologie, une place de choix dans l'histoire. Ce confort intéresse l'histoire de leurs luttes, autant qu'il prépare son entrée dans l'histoire littéraire. Le concept de voix se définit ici comme un symbole et une manifestation de l'engagement. Ainsi, Voix engagée et combattante, Voix décisive, enchanteresse et séductrice : les déclinaisons et les appréhensions possibles de l'anthologie du PEF se dévoilent dans leurs diversités. *Voix d'écrivaines francophones* puise sa puissance dans sa mission de support efficient de la langue française dont elle devient la Voix.

La langue évoquée dans ce contexte est le français, que revendiquent les écrivaines francophones. Cette langue leur appartient. Autrefois, celle de l'esclavage, puis de la colonisation ou tout simplement

d'oppression, celle à laquelle recourent les contributrices de l'anthologie ne se dévoile plus comme un butin de guerre. Elle apparaît désormais comme la propriété de ses héritières et de ses héritiers devenus des ayants droit.

Une fois de plus, se révèle ici la relation entre l'anthologie des écrivaines francophones et le lieu de naissance du Parlement. Ces éléments constituent, comme la voix, des indices constitutifs et fondateurs de l'anthologie. La région Centre Val de Loire, siège du Parlement des écrivaines, s'impose au monde entier comme le lieu de naissance de la langue française. Que les femmes qui écrivent et qui viennent de l'univers francophone se réunissent dans ce foyer de la langue et de la culture françaises apparaît comme un signe majeur de sa capacité fédératrice. Ainsi, la conception de ce moyen de communication que divulgue *Voix d'écrivaines francophones* ne peut que s'apparenter à celle d'une langue maternelle, parce qu'elle initie à la parole première et au verbe préalable de l'humain. Matrice à partir de laquelle se diffusent le message et l'invitation des écrivaines, on ne s'étonne plus que la région Centre Val de Loire impulse une dynamique qui, à son tour, galvanise le Parlement. Mais quel rôle ce Parlement donne-t-il à la langue française ?

VOIX D'ÉCRIVAINES FRANCOPHONES : L'EXPRESSION D'UN POSITIONNEMENT

Dès sa gestation et sa publication, en septembre 2018, *Le Manifeste des écrivaines francophones* impose l'usage de la langue française comme unique canal d'expression. Dès lors, le français ne se présente plus comme la langue de l'autre ni comme la propriété d'une unique communauté. Il revêt les atours d'un bien universel dont les femmes qui écrivent usent à volonté.

REVENDICATION DE LA LANGUE FRANÇAISE ET TRANSGRESSION

Cela peut paraître curieux de recourir à la notion de transgression dans cette présentation. Mais si le bris d'interdit consiste à se dissocier des habitudes, à contrevenir à des usages communs qui dérangent, sa convocation prend toute sa place dans cette analyse. Dès la devise du PEF, Liberté, Égalité, Féminité, les parlementaires s'inscrivent dans une démarche transgressive qu'elles assument d'emblée. La « fraternité » troquée par « féminité » révèle la présence d'une situation inacceptable. Ce refus d'un usage commun rejoint celui de l'ouvrage d'Olympe de Gouges, cette autre icône de la lutte pour les droits des femmes, autrice de *La Déclaration des droits de la Femme et de la citoyenne* (1791). En effet, même si la devise française garantit à toutes et à tous la Liberté et l'Égalité, la « fraternité » pèche en ce sens que sa racine latine, *frater*, renvoie au masculin « frère ». Si les parlementaires, autrices de l'anthologie *Voix d'écrivaines francophones*, jugent certains débats dans lesquels s'englue l'univers francophone hors-saison, d'autres leur apparaissent essentiels et indispensables, en l'occurrence la féminisation des métiers et l'adoption du français régional.

Le français. Nous n'en avons pas honte. Nous n'avons pas de complexe à nous exprimer dans ce qui n'est plus seulement la langue de Molière. Au contraire : nous voulons renouveler, voire refonder le discours sur le français. Rompre avec la terminologie de guerre – « 'butins' » et « 'langue du colonisateur' » — et nous débarrasser des litiges du passé. Nous faisons de cette langue notre enfant légitime. Nous lui apprendrons nos origines, nos parcours, les causes qui nous tiennent à cœur. Nous lui apprendrons à moduler le chant de ses phrases sur les berceuses de nos mères et cette langue dont nous userons en ce qu'elle a de plus noble et de plus juste et de plus universel, nous dira. Elle en profitera pour rester en mouvement, pour élargir son territoire d'hospitalité, pour rajeunir à la source de nos métissages (*Voix d'écrivaines* 187).

Le choix de l'appropriation de la langue française doit ainsi s'accommoder du désir soutenu de quitter la langue à l'homogénéité lexicale pour mieux atteindre celle liée aux appartances régionales, et même

ethniques. La marque des origines apparaît si régulièrement dans les textes des écrivaines heurtant tout aussi régulièrement la langue classique. L'environnement naturel des origines et des lieux d'accueil constitue, pour les natives (et les natifs), de l'archipel francophone, une perpétuelle source de création linguistique. Sans qu'on y prenne garde ou volontairement, celle-ci évacue naturellement les exigences de la « langue corsetée de la cité »⁷.

Le refus d'une langue académique au profit d'une expression plus spontanée qui renvoie aux origines se lit comme un désir de renouvellement et d'enrichissement de la langue française⁸. La transgression réclamée exige de mettre en valeur la langue et ses versions, en fonction des locuteurs qui l'utilisent et de l'environnement dans lequel ils vivent. La diversité culturelle, climatique, celle des usages et des pratiques qui traversent de part en part *Voix d'écrivaines francophones*, impose une langue française en rapport avec les régions et les êtres qui s'expriment. Cette langue revendiquée suppose ainsi un lexique à créer. Elle génère des situations diverses en rapport aux lieux de vie. Or ces conjonctures ne peuvent s'exprimer que dans une langue du milieu de leur gestation.

On ne peut pas s'étonner dès lors que les écrivaines francophones considèrent le Parlement comme un sixième continent et son anthologie comme l'expression d'un univers qui existe déjà certes, mais qui reste encore à remodeler. « Ce monde à créer, mais qui est déjà là, et dont nous n'avons pas encore une connaissance disons évidente » (Glissant 63). C'est donc autour de cette idée de transgression que se développe l'idée de bâtir un univers nouveau, sans pour autant abattre totalement celui dans lequel on vit. En effet, transgresser préjuge d'une remise en question de ce qui existe et qui ne convient plus. Les femmes du PEF décident de substituer à un ordre établi leur vision du monde.

Je suis devenue française par la langue et non par l'histoire, ni le mariage, ni le passeport. La France ne m'a pas fait sciemment cadeau de cette langue ni ne me l'a offerte comme un fiat d'intégration, j'ai décidé moi-même que cette langue appartient. J'ai décidé de la détacher comme un bout de l'acier pour la ramener dans mon territoire, mon histoire et mon imaginaire arabes. Je n'aurais pas seulement partagé avec les Français leur langue, comme on partage le pain quotidien, j'en aurais fait un pays que j'annexe au leur, et qu'importe s'il me voit comme l'annexé et non l'annexe (Voix d'écrivaines 180).

Le désir d'un territoire au milieu d'un pays autonome caractérise la démarche des écrivaines francophones. Il rend compte de la détermination à conquérir la langue, à s'en rendre maîtresse, afin de l'utiliser en fonction des convenances et des exigences de l'écriture. Dans cette démarche s'inscrit le devoir de parler du monde, de transcrire et de traduire le regard que l'on porte sur les êtres, l'environnement et les choses.

RÉHABILITATION ET RECONNAISSANCE DE LA LITTÉRATURE FÉMININE

Le doute observé pendant ces dernières décennies face à l'évocation de la notion de littérature féminine relève en quelque sorte du mépris, du manque de considération de ce que disent les femmes lorsqu'elles écrivent. Ce mépris, qui a toujours accompagné leurs actions et leurs positions sociales ou

⁷ Il faut comprendre : « en accord avec les académiciennes et les académiciens ».

⁸ À ce propos, lire Suzanne Dracius (*Voix d'écrivaines* 69-71), Lise Gauvin (*Voix d'écrivaines* 90) et Elizabeth Tchoungui (*Voix d'écrivaines* 169).

professionnelles, n'a pas épargné leur aptitude à scruter le monde, à parler du monde. Aussi affirment-elles :

Notre littérature n'est pas, comme on l'insinue souvent, une littérature qui se complaît dans le subjectivisme et les larmes, même si elle répugne à être une politique ou une idéologie. Notre littérature est notre voix au monde. Notre choix du monde. Combative et sereine. Décidée et généreuse. Qui se joue des imaginaires. Une littérature de toutes les enfances et de toutes les filiations, une littérature qui se réclame rarement de la norme spécifique. L'Humain est sa mesure. / Oui, il y a bien une littérature réinventée au féminin, qui entend être au rendez-vous de l'Histoire et engagée dans les batailles, toutes les batailles. Celle qui consiste d'abord à affirmer la solidarité des écrivaines entre elles et ne craint pas de parler de « sororités ». (*Voix d'écrivaines* 185-186)

La dénonciation des détracteurs de la littérature féminine se retrouve dans la spécificité de cette écriture. Dans le même temps, la volonté soutenue de discréder une telle littérature essuie un revers retentissant lorsque l'acharnement des contradicteurs provoque le rire et le sarcasme des accusées. « Les femmes qui écrivent sont-elles dangereuses ? » Voici la question que pose le spectacle présenté le 6 mars 2020 au Sénat et plus récemment au palais de justice d'Orléans le 9 octobre 2021. Si la grammaire parle d'une « interrogation totale » qui permet une réponse affirmative ou négative, la question posée reste néanmoins d'ordre rhétorique et n'attend pas de réponse. L'auteur du questionnement en connaît la réponse. Les interpellées elles-mêmes l'ont démontré au cours de leur performance⁹. Cette absence de réponse à un questionnement oratoire se profile dans les extraits que les collaboratrices de l'anthologie *Voix d'écrivaines francophones* offrent à lire. En effet, ces textes confirment d'emblée leur dangerosité, parce qu'ils osent dire avec cruauté, avec un réalisme féroce, avec objectivité, ce qui s'expose à leur regard dans leur quotidien.

L'anthologie du PEF exprime avec gravité, mais sans exagération ni fantaisie, ce que dissimule le monde, ce que cachent les murs des maisons, ce qu'on essaie de faire taire en bâillonnant ou en mettant en prison ces femmes qui osent parler. Ces geôles dans lesquelles on les enferme se révèlent de toutes les formes, de toutes les dimensions, mais ce qui reste une permanence se manifeste dans le désir de destruction de celles qui osent parler à travers leurs écrits. Leur dangerosité accuse de l'injustice, la barbarie et l'iniquité. L'écrivaine scrute les lieux de la politique. Elle observe ces espaces où la religion agit avec féroce. Elle observe les voies d'exploitation de l'être humain, dans le but d'accroître les richesses qui réduisent à l'état animal. La stigmatisation de ces endroits dans lesquels on réduit la femme et l'enfant au statut de marchandise sans valeur attire la violence. Si l'écriture féminine se conçoit, dans l'optique du PEF, en un lieu de réflexion et de combat, elle se veut également un havre de tranquillité dans lequel s'épanouit la vie humaine.

La réhabilitation de la littérature féminine exige un renversement de regard. Elle recommande une inversion de l'analyse et une transgression des traditions. Dès lors, elle oblige à une déconstruction des rôles attribués aux personnages féminins et masculins aussi bien dans les récits que dans la réalité. Qu'aurait été Shéhérazade si elle avait été un homme, par exemple ? L'errance et les migrations féminines valent-elles celles des hommes ? Les écrivains et les écrivaines traitent-ils de la même manière ces situations ? Et voici qu'en parlant d'écrivaines et des écrivains, le pronom qui les représente s'affiche au masculin, parce que « c'est le masculin qui l'emporte », disent les livres de grammaire.

⁹ Au Sénat, le 6 mars 2020 ; à la Cour d'Appel d'Orléans, le 9 octobre 2021 ; à la salle Leila Turqui, Bibliothèque Orientale de l'Université Saint-Joseph, Beyrouth, le 28 octobre 2022.

La littérature féminine de l'anthologie du PEF présente des extraits et des textes entiers, qui ne dérogent pas à ce qu'on attend de la grande littérature. Elle fait certes entendre la parole des femmes, elle se manifeste comme une création de femmes, elle reste enfin une production d'êtres humains. L'exigence de sa réhabilitation a pour fondement le sérieux et l'authenticité de ce dont rendent compte les textes. Sa légitimité est prouvée, car elle exprime la relation de la femme au monde, elle exploite le regard de la femme sur le monde.

FÉMINISATION DES STATUTS ET DES MÉTIERS

La masculinisation des statuts et des métiers semble d'emblée effacer la présence de la femme dans l'univers. Les grammairiens ont conçu des règles largement divulguées. L'évolution des mentalités et les revendications des femmes sonnent le glas de ces temps passés. *Voix d'écrivaines francophones* persuade d'une avancée remarquable vers la féminisation des métiers et des statuts initiée dans la clandestinité. Cette démarche, tout en portant également sa part de transgression et de subversion, ne signifie ni désordre scriptural ni anarchie phonique, et encore moins une cacophonie lexicale ou sémantique. Elle ne contribue ni à l'hermétisme ni à l'obsolescence des discours émis.

Si la féminisation revendiquée se confirme dans la posture auctoriale des écrivaines, cette légitimité concerne toutes les femmes partout où elles vivent, au-delà de ce qu'elles sont et de leur activité. La visibilité, non recherchée, mais plutôt inhérente à toute personne, naît du désir de reconnaissance individuelle et même de reconnaissance d'une communauté, celle des femmes. La création de ce lexique, celui de la féminisation, loin d'enlever à l'humanité une part d'elle-même, lui ajoute ce qui lui manquait. C'est alors que la transgression engendrera la normalité, parce qu'elle n'aura représenté jusqu'alors qu'injustice et inégalité.

Loin de récuser le rôle des hommes ni leur place dans la société et dans le monde, la féminisation des métiers et des statuts à laquelle veulent accéder les femmes se décline ainsi : « Nous ne serons pas là que pour pointer les déséquilibres et détecter les tragédies. Nous voulons redonner au monde sa belle voix, ancrée dans l'espoir et soucieuse des générations futures. Retisser ses liens sociaux et réhabiliter ces traditions de convivialité. Impulser une modernité qui aurait cet attribut féminin de savoir réguler les différences et les différents » (*Voix d'écrivaines* 187). Le désir d'équilibre et d'égalité n'exclut donc pas une certaine approche du monde typiquement féminine, sensiblement féminine. Les textes de l'anthologie le perçoivent bien : le regard posé sur le monde change d'un genre à l'autre, s'il est encore possible d'évoquer le « genre féminin » et le « genre masculin » dans le contexte actuel. Si le besoin de féminisation de titres et de dénomination se révèle urgent, il ne convoque pas pour autant la guerre des sexes. Il rétablit l'équilibre et tente de mettre fin à des considérations jugées fallacieuses ou phallocrates. « L'idée que la femme puisse travailler hors de sa maison et que son travail soit effectivement pris en compte, assez peu répandue, voire écartée depuis la nuit des temps dans la quasi-totalité du monde, est de plus en plus réaffirmée dans des textes de toutes sortes » (*Nouvelles voix* 175). Cette analyse d'un juriste parlementaire habituée à compulser des textes de loi n'est pas encourageante. Elle met en évidence la dichotomie qui existe entre la réalité des faits et les lois promulguées. C'est ce déséquilibre que le PEF et les femmes qui écrivent combattent. Ce que la juriste met en évidence, c'est tout d'abord une consécration formelle univoque, une égalité professionnelle avec les femmes qui a pour socle un arsenal juridique dualiste. La déclaration suivant laquelle « tout homme a le devoir de travailler » pose un problème : cet « homme » exclut la « femme ». La loi ne donne aucune instruction en ce qui concerne la femme, le

considérant ici le souci de perpétuer l'absence de tout être féminin dans le monde. Le manifeste du PEF se termine ainsi : « Nous rêvons ? Eh bien tant mieux ! Parce que le jour où les femmes ne rêveront plus, ça sera le plus grand cauchemar pour les Hommes. Rêvons ! Et faisons en sorte que nos rêves s'achèvent dans une raison du monde. Par notre voix s'édifie la seule civilisation qui vaille à nos yeux : la civilisation universelle » (*Voix d'écrivaines* 187).

Ainsi donc, la fondation du Parlement des écrivaines francophones se présente comme une réponse et une réaction légitime. Tout en représentant une plate-forme de libération de la parole féminine, l'institution s'institue en espace de déconstruction de clichés et de certitudes. Le cahier des charges des écrivaines exige la démythification et la démystification de l'immuable. Il brigue la construction d'un nouveau « centre », « d'un nouveau pays » plus exactement, qui rassemblerait les forces féminines, les lieux et la richesse de l'ancienne « périphérie ». Ce « centre » se veut celui des oppositions constructives, susceptibles d'évincer des antagonismes : le français académique corseté contre le français de l'archipel, le sexe fort contre le sexe faible, la bonne race contre « l'impure »...

On peut ainsi observer que l'anthologie du PEF initie à une nouvelle approche de l'écriture féminine. Elle recense les combats que les écrivaines mènent dans l'espace francophone et ailleurs. *Voix d'écrivaines francophones* s'impose non seulement comme un lieu de réflexion, mais également comme un outil de travail mis à la disposition des scolaires et des universitaires. Cet ouvrage intéresse celles et ceux qui veulent en connaître les objectifs. Si la Francophonie se présente ici comme un espace et une possibilité d'écriture beaucoup plus large que celui d'un continent ou d'un pays, elle se revendique également comme « le pays de l'écriture féminine », un espace de sororité et de partage. Les femmes de ce continent virtuel réclament un autre regard, différent de celui qui les a maintenues hors des réalités du monde. La lecture des textes que contiennent les deux tomes de l'anthologie montre l'intensité de l'activité de ces femmes. Un rêve commun et une plate-forme, le Parlement, leur assurent une audience et une pérennité encourageantes.

On ne peut pas oublier le rôle et la convocation de Jeanne d'Arc dans le recours à l'appellation *Voix d'écrivaines francophones*. Icône de la défense de sa nation célébrée le 8 mai à Orléans, elle représente cette force et cette détermination qui amènent jusqu'à la mort, au sacrifice de soi pour les autres. On ne peut pas non plus éluder la symbolique et la relation entre la fondation du Parlement et le berceau de la langue française, le Centre Val de Loire. Si la « voix » porte le verbe, elle donne aussi naissance à l'anthologie des écrivaines francophones. Que ce verbe transmette la variété des accents de la langue française et qu'il soit proféré par les femmes issues des quatre coins du monde, ainsi apparaît l'esprit qui a présidé à la création du Parlement des écrivaines francophones et donné une impulsion dynamique à la parution de *Voix d'écrivaines francophones*.

BIBLIOGRAPHIE

Abomo-Maurin, Marie-Rose. « Préface. » *Nouvelles Voix d'écrivaines francophones*, édité par Le Parlement des écrivaines francophones. Corsaire Éditions, Tome 2, 2021, pp. 7-8.

Césaire, Aimé. *Cahier d'un retour au pays natal*. Présence africaine, 1983.

Fall, Youma. « Préface. » *Voix d'écrivaines francophones*, édité par Le Parlement des écrivaines francophones. Corsaire Éditions, Tome 1, 2019, p. 7.

Glissant, Édouard. *L'Imaginaire des langues. Entretiens avec Lise Gauvin*. Gallimard, 2010.

Parlement des écrivaines francophones. *Nouvelles Voix d'écrivaines francophones*. Corsaire Éditions, Tome 2, 2021.

—. *Voix d'écrivaines francophones*. Corsaire Éditions, Tome 1, 2019.